

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 septembre 2014 à 14 heures 30

**SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 18/09/2014

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC Isle Double Landais</b>				Monsieur COURSEAUX	X	Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X	Madame LARRIEU	X	Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER		Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD		Monsieur TABONE	
<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET		Monsieur GALINEAU	
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
<b>CDC du Canton de Fronsac</b>				Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur EMAUZY	
Monsieur BEC		Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	X	Madame EYHERAMONNO		<b>CDC du Sud Libournais</b>			
Madame REGIS	Ex	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	X	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur DAVID	X	Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		<b>CDC du Canton de Saint Savin</b>			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	Ex	Madame ROUEDE		Monsieur BOULAN	X	Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER		Monsieur HAPPERT	X	Monsieur BLAIN	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	Ex	Monsieur AUDINET		Monsieur LIMOUZI		Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE		Madame CONTE-JAUBERT		<b>CDC du Canton de Blaye</b>			
Monsieur FOULHOUX	X	Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
<b>CDC du Cubzaguais</b>				Madame PELISSON	EX	Monsieur MATHIA	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Madame RICHET		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	EX	Monsieur LAE	
Madame MONSEIGNON	X	Monsieur JEANNET		Monsieur CARREAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL	X	Monsieur BRUN					

Accusé de réception en préfecture  
 033 233368517-20140924-2014-062-DE  
 Date de télétransmission : 02/10/2014  
 Date de réception préfecture : 02/10/2014

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Bourg				CDC de l'Estuaire			
Monsieur GRANCHERE	Ex	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	X	Monsieur RIGAL	X
Monsieur BLANC		Madame LUCET		Monsieur BAILAN		Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE	X	Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX	X	Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde  
Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde  
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne  
Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)  
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)  
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)

Invités présents :

Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)  
Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

**En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2014, 36 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.**

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20140924-2014-062-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2014  
Date de réception préfecture : 02/10/2014

**Objet : Modification du tableau des effectifs du SMICVAL**

**Rapporteur : Madame GANTCH**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi du 26 janvier 1984 article 34,

Considérant que par délibération du comité syndical en date du 25 juin 2014, il a été créé au tableau des effectifs un poste d'ingénieur territorial afin de pourvoir au recrutement d'un responsable exploitation collecte sud-est. Le jury de recrutement ayant eu lieu, il a proposé de modifier le tableau des effectifs en fonction des besoins.

**✓ Suppression de poste :**

- ✓ Un poste d'ingénieur territorial :

Considérant que le responsable d'exploitation de collecte sera recruté sur un grade de technicien principal de 2<sup>nd</sup> classe territorial, il est donc proposé de supprimer le poste d'ingénieur territorial créé par la délibération n°2014-050.

**✓ Création de poste :**

- ✓ Un poste de technicien principal de 2<sup>nd</sup> classe :

Considérant qu'un poste de technicien principal de 2<sup>nd</sup> classe territorial doit être créé afin de pourvoir au recrutement d'un responsable d'exploitation collecte.

Considérant qu'il est toutefois précisé, que s'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, en application de l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le poste peut être occupé par un agent non titulaire ayant les mêmes compétences et le même profil, à savoir :

- Expérience managériale réussie,
- Expérience similaire exigée,

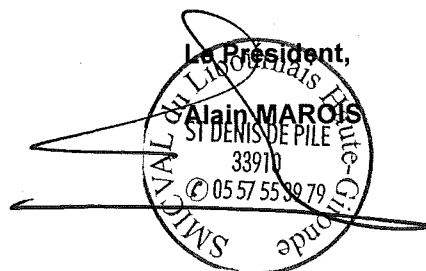
Considérant que la rémunération sera assise sur le cadre d'emploi des techniciens principaux de 2<sup>nd</sup> classe, en fonction de l'expérience du candidat retenu. Il bénéficiera également des primes et indemnités votées par le Comité Syndical.

Par conséquent, il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter les modifications au tableau des effectifs proposées ci-dessus.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance des modifications proposées aux tableaux des effectifs du SMICVAL du Libournais Haute Gironde et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents (36 délégués présents, sur 52 délégués en exercice), adopte les présentes modifications apportées au tableau des effectifs telles qu'elles figurent à la présente délibération.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS**  
**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 24 septembre 2014**



Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20140924-2014-062-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2014  
Date de réception préfecture : 02/10/2014